

DECISION MUNICIPALE**N° D23-064****3.3**

Objet : Convention de mise à disposition d'un véhicule de la ville de Tournefeuille au bénéfice de l'association « Le Secours Populaire »

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-5^e et L 2122-23,
VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article sus visé,
CONSIDERANT la nécessité pour l'association « Le Secours Populaire de pouvoir utiliser un véhicule pour transporter des marchandises.

DECIDE

ARTICLE UN : de signer une convention (ci-annexée) pour le prêt du véhicule Renault immatriculé 485 BRX 31 au bénéfice de l'association Secours Populaire de la Ville pour transporter des marchandises.

ARTICLE DEUX : cette convention est établie pour une durée de 12 jours :

- Le 19, 26 et 27 juin 2023
- Le 3, 4, 10, 11, 17, 18, 24, 25 et 31 juillet 2023

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 14 juin 2023

Le Maire,



Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20230614-DM23-064-AR
Date de télétransmission : 22/06/2023
Date de réception préfecture : 22/06/2023